



Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ... en 10 Questions ...

1. Le TUS

... C'est quoi ?

- C'est un service de transport de personnes, **local et solidaire**, assuré par des **chauffeur(e)s bénévoles**.
- Les chauffeurs bénévoles utilisent leur **véhicule personnel**.
- Les passagers et les chauffeurs sont tous adhérents de l'association SHANTIDAS.

2. Quelles différences avec le covoiturage ?

- Pour un particulier, le covoiturage consiste à partager son véhicule, ainsi que les frais kilométriques du voyage, avec des passagers qui effectuent le même trajet au même moment.
- Dans le cas du transport solidaire de personnes, le chauffeur bénévole ne choisit pas le trajet, ni son heure ; **c'est le ou les passagers qui fixent l'itinéraire et l'heure du trajet.**

3. Qui peut en bénéficier ?

Les personnes majeures adhérentes de l'association, et en priorité, les personnes **sans moyen personnel de locomotion**, les personnes en situation de **précarité sociale** ou à **faibles revenus**, ou souffrant de **handicap**, à l'exclusion des personnes à mobilité réduite.





Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ... en 10 Questions ...

4. Combien ça coûte ?

- **Un tarif au kilomètre** est établi en fonction de la situation sociale et de revenu du bénéficiaire pour calculer les frais de participation du bénéficiaire.
- Ces frais de participation couvrent entre 25 % et 50 % des frais kilométriques engagés par le chauffeur bénévole.
- Le reste est couvert par des subventions reçues par l'association dans le cadre de ses actions d'aide à la mobilité.
- Le tarif ne varie pas en fonction du nombre de passagers, de manière à inciter les usagers à partager un même trajet.

5. Qui sont les chauffeurs bénévoles ?

- Les chauffeurs bénévoles sont adhérents de l'association.
- Ils s'engagent à respecter **une charte de qualité** sur plusieurs points et plusieurs critères (conduite et **sécurité routière**, **sécurité du véhicule**, **qualité relationnelle**) qui apporte une garantie sur la sécurité et la qualité du transport.



Pour en savoir plus :

www.shantidas.fr





Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ... en 10 Questions ...

6. Les chauffeurs sont-ils payés ?

- Les chauffeurs, adhérents de l'association, sont **entièrement bénévoles**.
- Ils ne reçoivent **aucune rémunération** en dehors d'une **indemnité kilométrique** fixée en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

7. Comment faire pour réserver un transport solidaire ?

- Toute demande fait obligatoirement l'objet d'une **réservation**, au **minimum 48 heures à l'avance**.
- En fonction du nombre de kilomètres à parcourir par le chauffeur bénévole, et en fonction de la situation sociale ou de revenu du passager, l'association fournit un **devis** précisant le tarif réel, la remise solidaire accordée et le tarif net à régler par le passager.

8. Les passagers des transports solidaires sont-ils assurés ?

Oui, **absolument**. L'association a contracté auprès de la **MAIF** un **contrat d'assurance Auto-Mission** qui couvre entièrement la responsabilité civile de l'association et celle de chaque chauffeur bénévole, ainsi que les éventuels dommages.



Pour en savoir plus :

www.shantidas.fr



Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ... en 10 Questions ...

9. Le TUS fonctionne-il en dehors du Lodévois ?

Oui, c'est tout à fait possible. Pour des destinations vers Cœur d'Hérault, Grand Orb, Pézenas ou le littoral, lorsque le point de départ est à Lodève ou situé dans le Lodévois.

10. Quels sont les horaires ?

Pour les voiturages sur Lodève et Lodévois :

- ✓ Services les mardi et jeudi après-midi, sur réservation.

Pour les voiturages vers Pays Cœur d'Hérault, Grand Orb, Pézenas, Larzac et Millau :

- ✓ Services les mardi et jeudi après-midi, sur réservation.
- ✓ Services possibles un autre jour de la semaine, sur réservation.



Pour en savoir plus :

www.shantidas.fr